

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-16/B-00328 et D08-01-16/B-00329  
**Propriétaire(s) :** Annette Bateman  
**Emplacement :** 625, (623), rue Lyon Sud  
**Quartier :** 17 – Capitale  
**Description officielle :** lot 10, plan enregistré 168714  
**Zonage :** R3P  
**Règlement de zonage :** 2008-250, modifié

**OBJET DES DEMANDES :**

Le 18 janvier 2017, le Comité de dérogation a reporté ces demandes en vue de permettre à la propriétaire de discuter avec ses voisins, revoir ses plans et réviser ses demandes de dérogations mineures.

La propriétaire souhaite démolir le duplex qui se trouve sur son bien-fonds et lotir ce dernier en deux parcelles distinctes en vue de créer des titres fonciers pour une maison jumelée de trois étages proposée dont chacune des moitiés occupera une des parcelles nouvellement créées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et la mitoyenneté. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00328	14,27 m	20,13 m (irrég.)	154,2 m <sup>2</sup>	1	623, rue Lyon Sud
B-00329	7,26 m	20,13 m	145,6 m <sup>2</sup>	2	625, rue Lyon Sud

Les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-16/A-00309 et D08-02-16/A-00310) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.